



AIDE VAL

ELEMENTS IMPORTANTS ET UTILES

DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DE VOTRE DEMANDE

& ATTENDUS DE LA COMMISSION

La présente note, a pour objectif de vous aider à mieux percevoir les attentes de la commission et du CNL, et partant, à renseigner votre demande.

Nous vous invitons avant tout chose à prendre connaissance des critères d'examen figurant dans le règlement de l'aide sur le site du CNL.

La commission « Aide aux librairies pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale » est principalement composée de libraires, éditeurs et responsables commerciaux, représentant une pluralité de catalogues, complémentaires dans leurs fonctions, leurs expériences. La liste des membres est consultable sur le site du CNL.

Elle **s'appuie sur les éléments du dossier pour appréhender le travail conduit dans la librairie tout au long de l'année sur ses assortiments, associé aux conditions matérielles et aux outils** (local, supports matériels, site...) qui permettent de les valoriser et d'accueillir, d'informer et de susciter l'intérêt de la clientèle.

Les éditeurs et responsables commerciaux, croisent ces éléments avec la relation que leurs maisons ont établi avec chacune des librairies, en s'appuyant sur leurs propres données internes, les retours de leurs équipes, etc.

L'aide peut être renouvelée mais elle n'est en aucun cas automatique et garantie. Chaque nouvelle demande implique une actualisation des données, qui doivent être fiables et vérifiées par le demandeur, et la transmission d'informations permettant d'éclairer sur le positionnement, la démarche et la gestion de la librairie, susceptibles d'évoluer, de prendre de nouvelles orientations en fonction de la gouvernance, de la composition des équipes, etc.

Autant qu'il est possible, votre dossier doit refléter votre travail, vos engagements, vos partis pris et votre pratique professionnelle. Ce qu'on appelle communément le *qualitatif pour l'assortiment*.

De manière générale, votre progiciel de gestion et à défaut les SSII doivent vous permettre de compléter l'ensemble des données chiffrées requises, à charge pour la personne responsable du dossier de s'assurer de leur cohérence et pertinence et de le documenter tout au long de l'année.

Le CNL a engagé un travail avec certaines SSII de façon à fiabiliser ces données et que vous puissiez les mobiliser plus facilement.

La **complétude** et la **qualité** du dossier constituent un critère d'évaluation du sérieux de la demande d'aide. Il s'agit de rendre concret, pour la commission, le travail quotidien qui est fait dans votre librairie visant à défendre les fonds et les éditeurs de création.

FORMULAIRE EN LIGNE ¹

Le règlement stipule que seules les demandes complètes sont soumises à l'avis de la commission. Les demandes estimées trop partielles par le CNL, après relance, seront désormais plus souvent écartées dès l'amont.

Il est donc important que vous consacriez le temps nécessaire à la constitution de ce dossier.

Onglet Activité établissement

La commission prendra principalement comme référence le niveau et la part des ventes au comptant.

Onglet Assortiment(s)

Il est primordial de bien renseigner :

- **La décomposition de l'assortiment et la ventilation du chiffre d'affaires**, afin d'apprécier la largeur et la profondeur de l'offre de la librairie ainsi que son activité, ses orientations. Le montant total du CA livre neuf doit se rapprocher le plus possible de celui figurant dans l'onglet *Activité* et au compte de résultat du dernier exercice ;
- **La part de la nouveauté et du fonds** pour ces mêmes rubriques, en s'assurant de la pertinence de la donnée fournie. A noter que les éditeurs et responsables membres de la commission rapprocheront cette information globale sur la librairie de leurs propres données, lesquelles ne sont pas superposables ;

¹ Il évoluera sensiblement en 2024 afin de faciliter la complétude des demandes.

- L'âge et le *poids* du stock.

En outre, la commission sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- **Le travail sur le fonds** : à travers quelles actions, quels fonds, quels catalogues. De manière à faire vivre ce fonds, bien au-delà des seules opérations des diffuseurs.
- **Les secteurs que le CNL a vocation à soutenir** en priorité (*Arts, Littérature (dont poésie, théâtre), jeunesse, sciences humaines*) notamment à travers ses aides aux auteurs et à la publication ;
- **La place et la nature des SHS défendues** ;
- **L'intérêt accordé**, aux maisons d'édition créatives, à l'accompagnement dans la durée des auteurs, aussi bien au niveau de la nouveauté que du fonds.

Onglet Valorisation

Ce qui relève directement de *l'animation culturelle (rencontres d'auteurs, ateliers, partenariats...)* n'a pas à être mentionné dans une demande VAL, ayant déjà été pris en compte dans le cadre de la labellisation. Quelques points (rencontres éditeurs...) relèvent néanmoins également de l'animation commerciale autour de l'assortiment et de l'aide VAL.

A noter :

- Le taux de rotation livre renseigné est rapproché de celui calculé à partir des données du dernier bilan ;
- La répartition des achats éclaire sur vos pratiques, la maîtrise de vos achats et mise en regard des autres données ;
- N'hésitez pas à apporter toute précision dans la rubrique commentaire sur les données chiffrées dans les trois onglets : « activité établissement », « effectif », « assortiment », afin qu'elle renseigne sur vos pratiques, le marché local et votre clientèle...

Tables et vitrines thématiques :

Tout en tenant compte du fait que toutes les librairies n'ont pas la même latitude (surface, nombre de tables, linéaire de vitrine), la commission est attentive aux thématiques retenues, selon des entrées variées, et à leur traitement qui sont des *marqueurs* et des éléments de différenciation d'une librairie à l'autre et qui permettent en particulier de remettre en avant du fonds, présents ou commandé pour l'occasion, faire des propositions transversales...

Il faut, sauf traitement particulier, original, éviter de mentionner les vitrines liées aux principaux événements calendaires (fêtes...) et opérations éditeurs. Les tables récurrentes de nouveautés ne peuvent tenir lieu de tables thématiques.

Il importe en revanche de valoriser les tables et vitrines thématiques faisant état de choix assumés dans différents rayons et genres ou transversaux.

Fonds, catalogues, collections valorisées :

Les informations communiquées doivent refléter – bien au-delà des opérations commerciales ponctuelles ou non qui concernent un grand nombre de librairies et sont peu différenciantes – l’attention portée toute l’année et renouvelée aux fonds et le travail sur les catalogues.

Supports de promotion

La commission est attentive aux titres, auteurs, maisons d’éditions mis en avant par les libraires dans les catalogues papier ou numérique, newsletters, sélections bibliographiques, sites internet et réseaux sociaux, au-delà de la stricte actualité événementielle de la librairie.

Onglet Locaux :

Une description synthétique en quelques lignes suffit et doit permettre d’éclairer sur des partis pris, des contraintes, des changements récents. Les photos transmises (cf. Onglet Pièces) doivent être choisies à propos.

Onglet informations complémentaires

Elles doivent porter sur des événements, évolutions récentes, projets en cours, à venir, des points spécifiques à votre environnement. Il n’est pas opportun de rentrer dans des considérations trop internes qui ne concernent pas la commission.

Onglet Pièces

Les photographies (20 au maximum) de l’intérieur et de l’extérieur du local, des vitrines et des tables sont essentielles pour l’appréciation de la commission et peuvent jouer en votre faveur ou non.

Elles sont projetées aux membres lors de la commission. Il est donc important que ces photos soient bien sélectionnées, aux bonnes dimensions, de qualité et enregistrées dans un format lisible. Elles doivent refléter l’état actuel de votre local.

CNL/DIFF/LIB – 07/2024